

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION (ANAQ-SUP)



**Rapport d'évaluation externe de la Licence en Sciences de
l'Information et de la Communication,
Spécialité : Sciences de l'Information documentaire Option :
Archivistique
Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)**

L'équipe d'évaluation :

- Marième Pollèle NDIAYE, Professeure assimilée en sciences de l'information et de la communication (Présidente de la mission).
- Namoin YAO-BAGLO, Maîtresse de conférences CAMES en communication des organisations, Membre.
- Widad MUSTAFA EL HADI, Professeure des universités en sciences de l'information, Membre.

Signature
Pour l'équipe, la Présidente

Avril, 2026

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Présentation de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes et du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	5
3. Description de la visite sur le terrain.....	5
4. Appréciation de la visite	8
5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP	9
6. Points forts du programme	18
7. Points faibles du programme	18
8. Appréciations générales du programme	19
9. Recommandations à l'établissement	20
10. Proposition de décision	21

Introduction

Le Centre Régional de Formation des Bibliothécaires (CRFB) a été créé sous l'égide de l'UNESCO en 1963. Il deviendra l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) en 1967 en intégrant l'Université Cheick Anta-Diop. En sa qualité de centre de formation universitaire, l'EBAD délivre des diplômes dans le grade L M D. Dans sa démarche qualité, l'école a entamé un processus d'accréditation de son programme de Licence en 2019 auprès de l'ANAQ-SUP. Celle-ci a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes pour une mission d'évaluation du 19 au 21 novembre 2025 composée de :

- Mme Marième Pollèle Ndiaye, Professeure assimilée en sciences de l'information et de la communication à l'Université Gaston Berger (Présidente) ;
- Mme Namoin Yao-Baglo, Maîtresse de Conférences à l'Université de Lomé (membre) ; et
- Mme Widad Mustafa-El-Hadi, Professeure à l'Université de Lille (membre).

Ce rapport est rédigé dans le but de rendre compte de cette mission qui s'est déroulée le 19 novembre dans les locaux de l'EBAD en ce qui concerne le programme de formation en Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, option archivistique.

1. Présentation de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes et du programme évalué

1.1 Présentation de l'EBAD

L'EBAD est un institut de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar, créé le 15 novembre 1967 par décret N°67-1235. Elle se consacre aux activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des sciences de l'information documentaire. Première institution francophone de la sous-région dans son domaine, l'EBAD est aussi l'un des premiers établissements de l'UCAD à basculer dans la réforme LMD, mais aussi à délivrer un diplôme par le biais de la formation à distance (e-Learning). Depuis sa création, elle a mis sur le marché de l'emploi plusieurs promotions qui évoluent dans les secteurs publics et privés aussi bien au niveau national qu'international. L'école est dirigée par un enseignant-chercheur et dispose de cinq (5) départements à savoir :

- département du premier cycle ;
- département du second cycle ;
- département de la recherche et des études doctorales ;

- département de la formation continue et de l'expertise ;
- département de la communication, des stages et des relations extérieures.

Outre ces départements, l'EBAD comprend trois autres organes :

- Le Conseil d'établissement qui délibère sur les questions administratives et pédagogiques ;
- Le comité pédagogique qui est consulté sur les questions pédagogiques ; et scientifiques
- La Direction

Elle offre les formations suivantes :

- Licence en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : Sciences de l'information documentaire, Option : Archivistique
- Licence en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : Sciences de l'information documentaire, Option : Bibliothéconomie ;
- Licence en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : Sciences de l'information documentaire, Option : Documentation ;
- Master en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : Sciences de l'information documentaire, Option : Ingénierie documentaire ;
- Master en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : Sciences de l'information documentaire, Option : Technologie de l'information ;
- Master en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : Sciences de l'information documentaire, Option : Valorisation du patrimoine documentaire ;

Missions de l'EBAD

Ses missions essentielles sont :

- La formation initiale et continue de bibliothécaires, archivistes et documentalistes et de tout autre relevant des sciences de l'information documentaire, en présentiel et à distance ;
- La recherche en sciences de l'information documentaire pour le développement d'une expertise africaine francophone ;
- L'étude et l'implantation de systèmes et services d'information au profit d'institutions publiques et/ou privées ;

Elle assure ces missions en nouant des partenariats avec des institutions au Sénégal et dans d'autres pays. Tout récemment, l'UCAD a décidé de faire de l'EBAD une faculté ce qui conduira à des changements organisationnels et à une autonomie financière.

1.2 Présentation de la Licence Sciences de l'information documentaire, Option : Archivistique

Cette offre de formation appartient au domaine Sciences de l'Homme et de la Société. A l'instar de la plupart des formations LMD, elle offre 180 crédits. Elle accueille une trentaine d'étudiants chaque année sur concours et sur étude de dossiers.

D'après la maquette soumise à notre appréciation, la formation allie la théorie et la pratique (avec deux stages obligatoires en première année et en troisième année).

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport soumis à l'ANAQ-Sup pour l'évaluation de la Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, option archivistique fait 106 pages avec une page annexe qui récapitule tous les documents joints. Il a été rédigé par le comité de pilotage mis sur place à cet effet et respecte le canevas proposé par l'ANAQ-Sup. Aussi, l'UCAD, l'EBAD et le programme de formation sont présentés dans une première partie avant l'application des standards de l'ANAQ-SUP. Ce faisant, le rapport offre une vision globale des forces et faiblesses au niveau de chaque standard. On note également que d'après l'auto-évaluation, tous les standards sont atteints malgré les faiblesses relevées sur certains standards.

3. Description de la visite sur le terrain

Les expertes de l'ANAQ-SUP ont été accueillies par le directeur de la Cellule Interne d'Assurance Qualité de l'UCAD. Il les a ensuite introduits dans le bureau du directeur de l'EBAD où les attendaient en plus du directeur, la directrice des études et la personne responsable de la Cellule Sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ). Après l'échange des civilités, l'équipe des expertes a été conduite dans la salle de réunion où se dérouleront les travaux.

Ceux-ci ont démarré à 08h30 avec la présentation des participants.

Prenant la parole, le Directeur de la Cellule Interne d'Assurance Qualité de l'UCAD et de l'EBAD ont souhaité la bienvenue aux expertes. La présidente de l'équipe des expertes a à son tour rappelé l'esprit de collaboration qui devait régner durant cette évaluation.

Le calendrier de la mission proposé par l'ANAQ-SUP a été adopté tel quel. Après la présentation de l'EBAD et de l'offre de formation de la Licence, les expertes ont posé des questions pour mieux comprendre l'école, le programme de formation évalué. Les discussions ont essentiellement tourné autour des points suivants :

- La lisibilité de l'offre la maquette de formation et la présence de certaines unités d'enseignement comme les fondamentaux de l'archivistique au semestre 5 ;
- Le processus de validation des acquis d'expérience qui permet d'admettre les professionnels ayant cinq (5) années d'expérience en L3.

L'équipe pédagogique a expliqué qu'une nouvelle maquette de formation était en cours de validation et que celle-ci était plus lisible en termes d'affectation des volumes horaires à chaque unité d'enseignement. Elle est pensée pour être plus explicite dans les intitulés d'une part, et, pour répondre aux réalités du milieu professionnel contemporain en intégrant davantage le numérique dans les unités d'enseignement. En ce qui concerne la présence de ces unités d'enseignement au semestre 5 pour permettre à ceux qui rejoignent le programme en L3 de connaître les fondamentaux de l'archivistique. Pour pallier ce problème, les expertes ont suggéré la mise en place des cours de remise à niveau pour les professionnels.

3.1 Entretien avec les enseignants

Autour de 10h, l'équipe d'expertes s'est entretenue avec le PER qui interviennent dans l'animation de la formation en Licence option archivistique. Ceux-ci, tout en relevant l'héritage que constitue l'EBAD pour eux, ont salué l'esprit de collégialité qui règne au sein de l'école.

Ils ont insisté sur la dimension pratique de la formation avec des séances de cours qui se déroulent à la bibliothèque universitaire et aux archives nationales. Ils ont aussi mentionné les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien notamment :

- l'insuffisance de PER ce qui augmente leur charge de travail statutaire ;
- la capacité d'accueil du bâtiment qui limite le nombre d'étudiants chaque année or l'UCAD est confrontée à la massification de l'effectif étudiant ;
- la capacité d'accueil de la salle informatique qui ne dispose que de 27 machines. Or, l'EBAD dispose de 3 licences qui accueillent chacune une trentaine d'étudiants en moyenne chaque année ;

- le déficit de compétences numériques des étudiants qui n'ont pas souvent les prérequis nécessaires pour suivre la formation.

Ils ont également souligné la problématique de l'insertion professionnelle sur un marché national qui commence à se saturer et la nécessité d'avoir un observatoire.

3.2 Rencontre avec les PATS

Le personnel administratif rencontré lors de l'évaluation de cette offre de formation a affirmé leur parfaite collaboration avec les PER qu'ils trouvent accessibles. Ils estiment que les étudiants ont un accès facile au PER à cause de la taille relativement petite de l'école comparée aux autres facultés de l'UCAD.

À la question de savoir s'ils avaient un plan de carrière tel que mentionné dans les éléments de preuve, ils ont affirmé que ce plan n'était pas formel. Néanmoins, ils disposent des passerelles pour évoluer dans leur carrière ou changer de métier s'ils le souhaitent. Les entretiens ont relevé également l'absence d'un représentant des PATS (hormis le Chef Service Administratif) dans les instances de décision de l'école.

3.3 Rencontre avec les étudiants

Cette visite d'évaluation a eu lieu à une période où les cours n'ont pas encore repris à l'UCAD. Toutefois, l'équipe d'expertes a pu rencontrer un échantillon d'étudiants inscrits dans l'option archivistique.

A l'instar des PER et du personnel administratif, ils ont réitéré l'esprit de famille qui règne dans leur école et la proximité qu'ils ont avec les enseignants. Ils estiment que la formation est très rigoureuse à cause de l'emploi du temps assez chargé qui est le leur. La dimension pratique de la formation est très appréciée et selon eux, les étudiants inscrits en archivistique trouveraient davantage plus de travail que les autres spécialités. En ce qui concerne leur insertion professionnelle, ils ont évoqué leur participation à des activités organisées par les associations telles que l'ASBAD, le RFBAD et l'ASPID. Cependant, ils n'ont pas connaissance de l'existence d'un réseau formel d'alumni. Évoquant le sujet de l'évaluation des enseignements, ils ont déclaré que ces évaluations n'étaient pas systématiques pour toutes les unités d'enseignement d'une part, et, que l'évaluation était organisée par les enseignants qui le désirent d'autre part.

3.4 Visite des locaux

Cette activité s'est déroulée dans l'après-midi. Comme dit précédemment, les locaux de l'EBAD se situent dans l'enceinte de l'UCAD, non loin de la Faculté des Lettres. L'école dispose d'un bloc de bâtiment segmenté en trois (3) compartiments.

Le premier bâtiment est un étage de premier niveau composé au rez de chaussée de :

- D'un bloc administratif de 13 bureaux répartis entre la direction, le personnel d'enseignement et de recherche et le personnel administratif ;
- Une salle de réunion ;
- Des toilettes pour le personnel.

A l'étage il y a :

- 7 salles de cours d'une capacité d'une trentaine de places chacune ;
- Une salle de TP équipée de 27 ordinateurs ;
- Des toilettes pour les étudiants.

Le deuxième bâtiment comprend :

- Un amphithéâtre de 144 places ;
- Une grande salle de cours d'une capacité de 100 places.

Le troisième bâtiment abrite :

- Le service de la scolarité ;
- Le bureau des archives ;
- Un centre de ressources documentaires ;
- Des toilettes.

4. Appréciation de la visite

La visite de travail s'est déroulée dans de bonnes conditions empreintes de cordialité comme annoncé par la présidente au démarrage de l'évaluation. Les réponses apportées ont permis de comprendre le fonctionnement de l'EBAD et le programme de formation objet de cette évaluation. Les éléments de preuve ont été mis à la disposition des expertes qui les ont consultés tout au long de la durée de leur mission. Après avoir débriefé entre elles, l'équipe d'expertes a convié le staff de l'EBAD, le directeur de la Cellule Interne d'Assurance Qualité de l'UCAD et ses collaborateurs à une séance de restitution vers la fin de la journée. Prenant la parole, la présidente a remercié tous les acteurs pour leur accueil et leur franche collaboration tout au long

de la journée. Elle a ensuite présenté une synthèse des activités menées au cours de la journée en relevant les points forts et les points d'attention. Le directeur de la Cellule Interne d'Assurance Qualité de l'UCAD et le directeur de l'EBAD ont à tour de rôle pris la parole pour féliciter les expertes pour leur état d'esprit très constructif, la pertinence des questions posées et le partage d'expérience.

Le directeur de l'EBAD et son équipe tout en prenant l'engagement de travailler à remédier à certains dysfonctionnements constatés ont tenu à préciser que d'autres notamment ceux relatifs à l'état du bâtiment ne relevaient pas de leur pouvoir. La présidente de l'équipe d'expertes a levé la séance à 17h30.

5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme de formation en Licence Sciences de l'Information documentaire option archivistique est régulièrement dispensé avec des cours théoriques et pratiques qui permettent aux étudiants d'avoir les compétences nécessaires pour leur insertion professionnelle ou la poursuite d'étude en Master dans le même établissement. Le programme admet des professionnels sénégalais et étrangers ayant 5 années d'expérience professionnelle au minimum en L3 et offre la possibilité de se former à distance. Les cours ont lieu en général dans la journée dans les locaux de l'EBAD ou à la bibliothèque de l'UCAD ou encore aux archives nationales. Il est cependant à noter que ces dernières années, l'école accueille davantage d'étudiants nationaux et très peu de régionaux contrairement à ces débuts.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Oui, le programme d'études et de formation de Licence en Sciences de l'information et de la communication, option Bibliothéconomie, vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'EBAD. Il s'agit d'assurer la formation initiale et continue de bibliothécaires, archivistes et documentalistes.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

En tant que formation professionnalisante, le programme associe des professionnels. Ceux-ci sont chargés de certaines unités d'enseignement. Le programme participe également à des événements organisés l'Association des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ASBAD) et d'autres associations professionnelles. Toutefois, le programme n'a pas de moyens clairement identifiés pour créer et entretenir ses relations avec le milieu professionnel et socio-économique. Les professionnels sont très peu associés à la formulation des objectifs et du contenu de la formation.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiquées à toutes les personnes concernées.

L'école dispose d'un organigramme qui précise ses différentes composantes et les liens hiérarchiques entre les différents acteurs (enseignants et administratifs). Les décisions concernant la pédagogie sont prises de façon collégiale au sein du comité pédagogique composé essentiellement des enseignants chercheurs permanents.

Les étudiants sont souvent informés des décisions les concernant.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

L'école dispose d'un conseil pédagogique au sein duquel, les décisions pédagogiques sont prises. Certains enseignants recrutés au moment de l'élaboration de l'offre actuelle ont participé à son élaboration. L'offre de formation actuellement exécutée étant en cours d'actualisation d'après leur déclaration, le PER est impliqué dans sa rédaction via les différentes réunions et séances de travail organisées à ce propos. Il n'existe pas de processus formel permettant aux étudiants de se prononcer sur l'enseignement d'après les entretiens. Au sujet de leurs études, ils ont la possibilité d'interagir de manière informelle (discussion orale) et formelle (via les emails) avec les enseignants.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Appréciation par critère

Critère 1 : Structuration de la maquette pédagogique

La maquette pédagogique est **clairement structurée selon les principes du LMD**, avec

- une organisation en **six semestres**, chacun crédité de **30 crédits**, pour un total de **180 crédits** sur les trois années de la Licence ;
- une articulation cohérente en **Unités d'Enseignement (UE)** et **Éléments Constitutifs (EC)**, permettant une lisibilité des parcours et une progression pédagogique maîtrisée ;
- un **dispositif d'évaluation formalisé**, intégrant le contrôle continu et l'examen terminal, avec une description précise du poids des EC, des coefficients, de la nature et de la durée des épreuves.

Cette structuration traduit une **mise en œuvre coordonnée du LMD**, conforme aux pratiques observées dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal et à l'international, et favorise un équilibre entre enseignements théoriques, pratiques et dimensions de professionnalisation.

Les éléments de preuve fournis (Maquette pédagogique D-002) sont jugés **pertinents et suffisants** pour attester de la conformité au critère.

Critère 2 : Existence et cohérence des plans de cours et des syllabus

L'ensemble des EC du programme dispose de **plans de cours et de syllabi conformes au modèle institutionnel de l'UCAD**, ce qui garantit une homogénéité formelle et pédagogique. Ces documents précisent les objectifs, contenus, méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation, facilitant ainsi la coordination des enseignements.

L'analyse des contenus montre une **bonne articulation et une complémentarité entre les UE**, tant sur le plan des connaissances fondamentales que des compétences professionnelles visées. L'intégration de **CM, TD, TP et stages** contribue à une progression pédagogique logique et à une formation équilibrée, adaptée aux exigences du champ de la bibliothéconomie et des sciences de l'information documentaire.

Appréciation finale sur le standard

Au vu de :

- la structuration conforme de la maquette pédagogique selon le système LMD ;
- l'existence systématique de plans de cours et de syllabus harmonisés ;
- la cohérence et la complémentarité des contenus d'enseignement ;
- la disponibilité d'éléments de preuve probants,

le **Standard 3.01 est jugé ATTEINT.**

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Synthèse – Évaluation du Standard 3.02 (Licence en Archivistique)

L'analyse des éléments de preuve fournis concernant le programme de Licence en Archivistique de l'EBAD permet de conclure à une conformité satisfaisante avec les exigences du Standard 3.02 du référentiel de l'ANAQ-SUP.

Le programme couvre de manière complète et structurée les principaux aspects de la discipline archivistique, en s'alignant sur les référentiels métiers et les standards internationaux reconnus, tout en tenant compte des réalités nationales et des besoins du marché du travail. Les enseignements abordent aussi bien les fondamentaux scientifiques et techniques de l'archivistique (traitement des archives, diplomatique, systèmes d'archivage électronique, normes archivistiques, conservation, numérisation) que les dimensions organisationnelles, communicationnelles et culturelles indispensables à l'exercice du métier.

L'acquisition de méthodes de travail scientifiques est assurée par l'intégration de la méthodologie de recherche, de l'analyse critique des sources et de l'application rigoureuse des normes et standards archivistiques internationaux. L'actualisation régulière des contenus par les enseignants, en lien avec les avancées scientifiques et technologiques (notamment en archivage numérique et SAE), garantit une formation en phase avec l'évolution de la discipline. La continuité avec les cycles de Master et de Doctorat renforce par ailleurs l'ancrage du programme dans une dynamique de recherche.

La préparation à l'insertion professionnelle constitue un axe central du curriculum. Elle se traduit par des modalités pédagogiques fortement professionnalisantes (TD, TP, TPE), des unités d'enseignement dédiées à la culture et aux pratiques professionnelles, ainsi que par des stages obligatoires et crédités, encadrés et évalués de manière structurée. Ces dispositifs permettent aux

étudiants de confronter leurs acquis théoriques aux réalités du terrain et de développer des compétences directement mobilisables dans les milieux professionnels.

Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont diversifiées, clairement définies et cohérentes avec les objectifs de formation. Elles combinent cours magistraux, pédagogie numérique, méthodes actives, mises en situation professionnelle, travaux collaboratifs et immersion en milieu de travail. La répartition du temps entre enseignement encadré et travail personnel respecte le cadre réglementaire du système LMD. Les modalités d'évaluation, régulières et progressives, permettent de mesurer de façon équilibrée les connaissances, les compétences pratiques et l'expérience professionnelle des étudiants, tout en assurant une communication transparente des résultats.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

L'examen des dispositions relatives aux conditions d'obtention des attestations, des crédits, des évaluations intermédiaires et des diplômes académiques du programme de Licence en Sciences de l'Information et de la Communication, Spécialité : Sciences Documentaires, Option : Bibliothéconomie montre une conformité claire et satisfaisante aux exigences du Standard 3.03 du référentiel de l'ANAQ-SUP.

Les conditions d'obtention des différentes validations académiques sont formellement définies par des textes académiques et administratifs, en cohérence avec le cadre réglementaire de l'UCAD et du système LMD. Elles reposent sur des critères explicites et objectifs, notamment l'inscription administrative régulière, l'assiduité aux activités pédagogiques, la participation obligatoire aux contrôles continus et aux examens finaux, ainsi que la validation des semestres par un jury dûment constitué.

Le processus de validation académique est encadré par des instances identifiées, garantissant la transparence, l'équité et la crédibilité des décisions prises. La délivrance des attestations de réussite obéit à des règles administratives précises et fait l'objet d'une formalisation officielle, conférant une valeur institutionnelle aux documents remis aux étudiants.

Par ailleurs, les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont publiées et portées à la connaissance des étudiants, à travers des dispositifs de communication institutionnels (affichages,

séances d'information de rentrée), assurant ainsi l'accessibilité et la lisibilité des règles académiques pour l'ensemble des apprenants.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le programme dispose de mécanismes structurés de suivi de la progression des étudiants, reposant notamment sur les procès-verbaux de délibération, la production régulière de statistiques globales et un suivi individualisé assuré par les enseignants et les responsables pédagogiques. Ces outils permettent non seulement de mesurer les performances académiques, mais aussi d'identifier précocement les étudiants en difficulté afin de mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Les données disponibles attestent d'un taux de réussite très élevé, généralement supérieur à 90 %, et atteignant parfois 100 %, ce qui traduit une bonne maîtrise des contenus par les étudiants et une adéquation globale des dispositifs pédagogiques. Bien que les statistiques ne soient pas encore systématiquement ventilées par Unité d'Enseignement, les données globales collectées permettent néanmoins une appréciation fiable du niveau de réussite du programme et constituent une base exploitable pour des analyses plus fines à venir.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le corps enseignant du programme est constitué d'enseignants-chercheurs permanents recrutés par l'UCAD et des professionnels de métiers qui dispensent certaines unités d'enseignement. Les échanges avec les deux catégories ont révélé l'expérience et la compétence de chacun.e dans son domaine. Parmi le personnel enseignant permanent, on trouve des rangs A (4 enseignants) et B (9 enseignants) selon la classification du CAMES.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Le volume horaire consacré à l'enseignement est rigoureusement encadré par la réglementation en vigueur à l'université Cheikh Anta Diop (UCAD), notamment la loi n°2019-02 du 31 janvier 2019 relative au statut du personnel enseignant. Les charges horaires hebdomadaires sont définies selon le grade de l'enseignant, ce qui garantit que le temps de travail alloué aux cours, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) et encadrement correspond au temps prévu. L'EBAD en tant qu'établissement ayant rang de faculté est soumis à cette réglementation. Par ailleurs, certains enseignants ont mis en évidence l'ampleur de la charge de travail qui leur incombe, malgré l'existence de textes réglementaires. Ils soulignent une situation de sous-effectif et la nécessité de procéder à des recrutements afin d'alléger la charge pesant sur l'équipe en place.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

Le PER est composé d'enseignant-chercheur issu de l'EBAD/ l'UCAD et de professionnels. L'école dispose de 12 PER permanents et de 24 professionnels/vacataires. Très peu de professeurs venant d'autres universités étrangères sont associés au programme de formation. Cependant, le PER bénéficie d'une mobilité pour prendre part à des activités scientifiques à l'étranger.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

L'admission dans le programme de Licence en Archivistique se fait par voie de concours pour des bacheliers qui sont admis à l'issue des tests organisés chaque année. Les élèves de terminale peuvent également concourir, sous réserve de l'obtention du baccalauréat. Le programme accueille également des candidats professionnels sénégalais ou étrangers présentés par leur État. Leur admission se fait sur étude de dossiers.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

L'admission dans le programme se fait par voie de concours ou d'étude de dossier pour les professionnels. Les candidats bénéficient des mêmes chances d'admission et on note une sur représentativité des candidatures féminines dans ce parcours de formation.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Malgré des efforts de l'équipe de l'EBAD pour favoriser la mobilité des étudiants, et l'existence de mécanismes, l'auto-évaluation et l'évaluation sur site ont révélé que la mobilité étudiante est encore limitée. Toutefois, il convient de préciser que cette insuffisance ne relève pas de l'absence d'un programme de formation structuré ni d'une volonté institutionnelle de l'EBAD, mais s'explique principalement par l'absence d'un dispositif national structuré de mobilité étudiante, bâti sur un modèle comparable au programme Erasmus en Europe, et permettant d'encadrer, de financer et de sécuriser durablement les échanges inter-établissements.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : NON ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Lors des entretiens, les étudiants ont affirmé bénéficier d'un bon encadrement. Ils ont souligné la disponibilité des enseignants et l'esprit familial qui règne dans l'école eu égard à sa taille et aux bonnes relations entretenues avec le corps enseignant. Les étudiants bénéficient de conseils en interagissant directement avec le PER.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

L'EBAD accorde une attention particulière à l'insertion professionnelle de ses étudiant(e)s. Cette préoccupation se traduit par l'intégration d'enseignements à forte vocation professionnelle ainsi que par la mise en place de dispositifs institutionnels dédiés. À ce titre, le Département de la Communication, des Relations Extérieures et des Stages joue un rôle central en assurant l'interface entre l'École et le milieu professionnel.

La Directrice des études prend en charge les demandes de stages pour les étudiant(e)s et procède à la signature des conventions. Un accompagnement est également assuré tout au long du processus, incluant le suivi administratif et pédagogique ainsi que l'utilisation de fiches d'évaluation permettant d'apprécier le déroulement du stage. L'EBAD exige un tuteur qualifié dans tous les lieux de stages de ses étudiants afin de leur garantir un encadrement optimal.

En complément, l'EBAD bénéficie d'un réseau professionnel particulièrement dynamique composé notamment de l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD), du Réseau des femmes bibliothécaires, documentalistes et archivistes, ainsi que de l'Association sénégalaise des professionnels de l'information documentaire. Ces organisations constituent des relais stratégiques pour l'insertion des diplômés et leur intégration dans la communauté professionnelle.

Appréciation globale sur le standard : **ATTEINT**

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

De manière générale, l'EBAD dispose de ressources matérielles, humaines et financières suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de la formation. L'École compte sept salles de cours situées dans le bâtiment principal, offrant une capacité totale de 210 places, un centre de documentation ainsi qu'une grande salle additionnelle de 100 places. En outre, si le programme bénéficie d'une salle dédiée aux travaux pratiques, équipée de 26 postes informatiques pleinement opérationnels sur les 27 installés, permettant ainsi de répondre aux besoins pédagogiques des étudiants. Par ailleurs, on note que l'amicale des étudiants ne dispose pas de local dédié.

APPRECIATION GLOBALE SUR LE STANDARD : ATTEINT

6. Points forts du programme

- Pertinence du contenu de la formation qui prend en compte les UE essentielles (fondamentales, complémentaires et transversales)
- Maquette conforme aux normes du système LMD.
- Contenus enseignés correspondant aux profils de sortie.
- Programme de formation bien organisé avec une bonne collaboration entre les différentes parties prenantes (PER, PATS, étudiants)
- Satisfaction des étudiants par rapport au contenu de la formation
- Engagement du PER, des PATS et des professionnels associés pour la réussite du programme de formation
- Qualité et implication des enseignants pour une formation de qualité en alliant la théorie et la pratique
- Fonctionnalité des bureaux et des salles de cours
- Existence d'un comité pédagogique fonctionnel

7. Points faibles du programme

- Nécessité de moderniser le centre de documentation doit être modernisé avec des équipements adéquats.
- Absence de cadre formel de concertation avec les milieux socio-professionnels (employeurs, anciens diplômés). Les échanges sont constants mais majoritairement informels.
- Suffisance des locaux en nombre, mais les bâtiments sont vétustes et nécessitent une rénovation. En outre, on note un manque d'aménagements pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments.
- Faible implication des vacataires reste faible et leur connaissance du fonctionnement interne de l'EBAD est limitée, notamment concernant l'identification des interlocuteurs.
- Absence de local dédié pour l'amicale des étudiants.
- Représentativité des étudiants et des PATS dans les instances de décision est insuffisante.
- Mobilité internationale des étudiants n'est pas effective.
- Non systématisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

8. Appréciations générales du programme

Retours sur intégration du numérique et progression des apprentissages la spécialité en Archivistique

La maquette pédagogique de la spécialité Archives de l'EBAD accorde une place importante à l'intégration du numérique, pensée de manière progressive et cohérente tout au long du cursus. Cette intégration vise à doter les étudiants des compétences numériques fondamentales, puis spécialisées, nécessaires à l'exercice du métier d'archiviste dans un environnement professionnel de plus en plus numérisé.

Dès la première année, l'accent est mis sur l'acquisition des bases du numérique. Au semestre 1, les enseignements d'Introduction à la recherche d'information et de Bureautique permettent aux étudiants de se familiariser avec l'ordinateur, les outils numériques essentiels et leur utilité dans le travail documentaire.

Les étudiants apprennent à utiliser les outils de la suite bureautique, principalement Word et PowerPoint, ainsi que les fonctionnalités de base d'Internet, notamment la messagerie électronique et les moteurs de recherche. Ces compétences constituent un socle indispensable pour la suite de la formation. Au semestre 2, le cours de Publication Assistée par Ordinateur (PAO) approfondit l'usage de Word, notamment pour la création de contenus structurés et de documents à visée professionnelle, tout en renforçant les capacités de diffusion de l'information.

En deuxième année, la formation évolue vers des compétences numériques plus techniques et orientées vers la gestion de l'information. Au semestre 3, les enseignements d'Informatique documentaire et de Techniques de l'édition initient les étudiants aux principes de l'organisation, du traitement et de la structuration de l'information numérique. Ces apprentissages sont consolidés au semestre 4 à travers des travaux pratiques en informatique documentaire, permettant une mise en application concrète des connaissances acquises. Par ailleurs, les étudiants suivent des cours théoriques et pratiques sur les bases de données, notamment les systèmes de gestion de bases de données (SGBD) à l'aide du logiciel Access, afin de concevoir, gérer et sécuriser des bases de données relationnelles adaptées aux besoins documentaires et archivistiques.

En troisième année, la formation atteint un niveau de spécialisation avancé. Les enseignements de culture numérique permettent un approfondissement des enjeux contemporains du numérique dans le domaine des archives. Les cours d'informatique spécialisée, notamment l'utilisation de logiciels professionnels de gestion des archives tels que ICA-AtoM, préparent directement les étudiants aux pratiques du métier. Au semestre 5, les unités d'enseignement en Informatique documentaire, Gestion de projets documentaires et Archives numériques renforcent les compétences en conduite de projets, en gestion et en valorisation des archives dans des environnements numériques complexes.

Ainsi, la progression pédagogique de la spécialité Archives s'appuie sur une intégration graduelle du numérique, allant de l'initiation aux outils de base à la maîtrise de logiciels spécialisés. Cette approche garantit l'adéquation entre les compétences acquises par les étudiants et les exigences actuelles et futures des métiers des archives.

9. Recommandations à l'établissement

Malgré tous ces points positifs, nous faisons les recommandations suivantes :

Renforcement de la relation avec le milieu professionnel

- Mettre en place un cadre formel et institutionnalisé de concertation avec les employeurs, anciens diplômés, organisations professionnelles et partenaires socio-économiques.
- Associer ces acteurs à l'élaboration, la révision et l'évaluation du programme afin de renforcer une meilleure adéquation formation-emploi.

Lobbying auprès des pouvoirs publics

- Accroître la visibilité institutionnelle de l'EBAD afin de mieux positionner l'établissement sur les initiatives nationales stratégiques, tel que le projet de création des Archives nationales du Sénégal.

Modernisation et développement le Centre de documentation

- Rénover et moderniser le centre de documentation.
- Installer un terminal d'accès aux ressources électroniques de l'université.
- Renforcer le fonds documentaire physique pour répondre aux besoins de la formation.

Amélioration des infrastructures et des conditions d'apprentissage

- Engager un programme de rénovation des bâtiments vétustes et améliorer les aménagements intérieurs.
- Mettre en place des installations facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite.

- Attribuer à l'amicale des étudiants un local dédié pour les activités estudiantines.

Mobilisation et intégration des vacataires

- Renforcer l'implication des vacataires dans la vie académique (réunions, comités, activités pédagogiques).
- Leur fournir une meilleure information sur les procédures internes, les interlocuteurs et le fonctionnement institutionnel.

Promouvoir la représentativité des étudiants et du PATS dans les instances de décision

- Accroître la représentativité des étudiants et du PATS dans les instances de décision afin de favoriser une participation plus inclusive.
- Formaliser leur rôle dans les instances pédagogiques et administratives.

Consolidation du dispositif d'assurance qualité

- Rendre l'évaluation des enseignements par les étudiants systématique et institutionnalisée pour l'ensemble des unités d'enseignement.
- Mettre en place un conseil de performance chargé d'évaluer la formation, de suivre les progrès réalisés et de formuler les améliorations nécessaires pour adapter régulièrement les maquettes.

Développement de la mobilité étudiante

- Renforcer les partenariats internationaux pour élargir les opportunités de mobilité pour les étudiants.
- Développer des accords facilitant la reconnaissance de crédits et l'accueil d'étudiants étrangers.

10. Proposition de décision

ACCREDITATION du Diplôme de Licence en sciences de l'information et de la communication, Spécialité : sciences de l'information documentaire Option : Archivistique